

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 4 octobre 2021 le règlement # 21-686

« Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 16-642 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions applicables aux zones C-121 et H-122 »

QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré, a émis un certificat de conformité pour ce règlement le 7 octobre 2021.

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

QUE ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 11^{ième} jour d'octobre deux mille vingt-et-un.



Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale